

ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de

Karen VAN VLIERBERGE
Représentante Permanente adjointe
de la Belgique auprès des Nations Unies

Débat ouvert Moyen-Orient au Conseil de Sécurité

New York, 21/01/2020

Monsieur le Président,

Je remercie madame Rosemary DICARLO, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ainsi que madame Ursula MUELLER, Sous-secrétaire générale aux affaires humanitaires pour leurs exposés détaillés.

L'exposé de Mme MUELLER en particulier, nous rappelle que la situation humanitaire en territoire palestinien occupé requiert toute notre attention. La Belgique s'inquiète notamment du sous-financement du Plan de Réponse Humanitaire et des programmes de l'UNRWA et invite la communauté internationale à s'engager plus activement dans ce secteur. Je voudrais souligner le rôle indispensable que joue l'UNRWA en l'absence d'une solution durable de ce conflit. La Belgique continuera à soutenir pleinement son mandat.

Monsieur le Président,

La solution à deux Etats, à laquelle nous réitérons une fois de plus notre attachement, exigera un environnement international, et surtout régional, apaisé, loin des développements de ces dernières semaines.

Nous condamnons fermement toutes les politiques qui mettent la perspective de la solution à deux Etats en péril. Comme nous l'avons entendu, la politique de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est se poursuit, accompagnée de mesures telles que des déplacements forcés, des expulsions et des démolitions. Nous appelons les autorités israéliennes à mettre un terme à cette politique de colonisation qui est illégale au regard du Droit international, y compris la résolution 2334.

En 2019, 97 structures financées par l'Union Européenne ont été démolies, soit une hausse de 90 % par rapport à 2018. Nous exhortons les autorités israéliennes à mettre fin à ces démolitions et à restituer ou à accorder des compensations suite aux dommages encourus, au bénéfice de la population palestinienne et ce conformément au Droit international humanitaire.

Monsieur le Président,

La poursuite de la politique de colonisation participe d'une annexion rampante qui se caractérise aussi par l'application par Israël d'un double système juridique au-delà de la Ligne verte. La constitution d'un comité interministériel israélien chargé de faire des propositions en matière d'annexion est également un développement préoccupant à cet égard. Comme nous l'avons déjà répété à plusieurs reprises, toute annexion unilatérale va à l'encontre de l'ordre international et ne saurait être reconnue par la Belgique.

Monsieur le Président,

Nous sommes fortement préoccupés par l'augmentation de la violence des colons et encourageons les autorités israéliennes à prévenir ces violences et à lutter efficacement contre l'impunité.

Par ailleurs, l'évolution de la situation à Al-Issawiya et l'augmentation sensible de la violence est aussi source d'une vive préoccupation. Les acteurs responsables sur le terrain doivent faire preuve de calme et de retenue afin d'empêcher toute escalade. Les incursions des forces de l'ordre israéliennes se multiplient et nombre d'entre elles ont lieu à proximité des écoles. Nous rappelons l'obligation d'Israël de protéger, respecter et de mettre en œuvre les droits de l'enfant, en veillant à ce que les écoles soient, pour les enfants, des espaces sûrs inviolables.

Les escalades de violence récurrents à Gaza nuisent également à la perspective d'une paix durable et stable.

Tout recours à la violence, quels qu'en soient les auteurs, est inacceptable et l'impunité ne peut prévaloir. Les règles du droit international des droits humains et du droit international humanitaire doivent être respectées.

Monsieur le Président,

La décision prise par Israël de retenir une partie des fonds des recettes fiscales dues à l'Autorité palestinienne en application du Protocole de Paris risque d'augmenter les tensions. Nous encourageons les deux parties à poursuivre les négociations afin de trouver une solution durable.

Nous réitérons l'importance de fixer une date pour la tenue d'élections législatives et présidentielles sur l'ensemble du territoire palestinien, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Dans cette perspective, il est indispensable que toutes les parties concernées coopèrent pour permettre la tenue d'élections dans un environnement inclusif, propice à la participation pleine, significative et active de tous les citoyens y compris des femmes et des jeunes.

Je vous remercie.